

Circulaire 10/2016

**Aux assureurs-maladie affiliés
à la SVK et aux centres de dialyse**

Soleure, le 6 juin 2016

Facturation de Nephrotrans

Madame, Monsieur,

Nephrotrans est un médicament non enregistré auprès de Swissmedic et dont le remboursement repose sur l'art. 71b OAMal.

Nous vous prions de prendre connaissance de ce qui suit:

Dans le cadre du contrôle continu des prix des médicaments utilisés chez les patients sous dialyse et non enregistrés sur la liste des spécialités (LS) ou la liste des médicaments avec tarif (LMT), la SVK a contrôlé le médicament ci-dessus et adapté son prix après concertation avec l'équipe d'assureurs.

Sur la base du prix de liste (prix de vente maximal) de la société Salmon Pharma GmbH, qui propose actuellement ce produit en exclusivité sur le marché suisse, le prix à facturer à partir du 1^{er} juin 2016 est le suivant:

- Nephrotrans 500 mg, emballage de 100 capsules, **CHF 25.10 (25 cent. l'unité)**
- Nephrotrans 840 mg, emballage de 500 capsules, **CHF 129.90 (26 cent. l'unité)**

Par ailleurs, une demande de prise en charge des coûts doit impérativement être adressée à la SVK en vue de l'utilisation de ce médicament.

Les présentes dispositions ne concernent que les assureurs-maladie affiliés à la SVK. Les membres de la SVK qui ne souhaitent pas reprendre cette adaptation sont priés de le signaler à la SVK.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute question et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos très sincères salutations.

SVK

Daniel Wyler
Directeur

Bert Haak
Directeur adjoint